



## Poursuite des négociations en vue d'un accord au service d'une nouvelle dynamique de croissance

05 février 2013

- Renault et les organisations syndicales CFTD, CFE-CGC, CGT et FO ont tenu ce mardi 5 février leur 9<sup>ème</sup> réunion de négociation.
- Dans la continuité de la précédente réunion, les négociations ont été centrées sur les modalités d'application des mesures proposées par la direction en matière de temps de travail, de politique de rémunération, de compétitivité hors coût et de qualité de vie au travail.
- Renault et les organisations syndicales se réuniront le 12 février afin d'examiner ensemble le projet d'accord et de procéder aux ultimes ajustements.

A l'issue de la réunion, Gérard Leclercq, directeur des opérations France, a déclaré : « Les négociations se sont poursuivies toute la journée dans un climat studieux. Au terme des neuf réunions de négociations, toutes les mesures et les engagements qui pourraient être inscrits dans l'accord ont été abordés et discutés. Cela me donne confiance pour que l'on puisse conclure lors de la prochaine séance, programmée le 12 février. »

Lors de cette neuvième réunion, les organisations syndicales et la direction ont poursuivi les négociations sur les modalités d'application de l'ensemble des mesures proposées.

- Concernant **les détachements intersites**, le volontariat restera la voie privilégiée. En cas de nécessité il serait fait appel au détachement opposable. Il est également convenu que cette mesure serait limitée à la durée de l'accord.

- En cas de recours au **chômage partiel**, l'APLD pourrait être sollicitée.

- Concernant **le temps de travail**, la mise en œuvre des nouveaux horaires sur la base de 1603h serait proposée au 1<sup>er</sup> juillet, au plus tard courant septembre 2013. Des discussions locales préalables auraient lieu au sein de chaque établissement.

- Concernant **la politique de rémunération**, il a été rappelé que les négociations annuelles obligatoires se tiendraient tous les ans, pour tenir compte de la réalité de la situation de l'entreprise et de l'environnement économique.

- Concernant **l'accord de GPEC**, il serait prolongé jusqu'à fin 2016. La mesure de dispense d'activité (DACS) serait élargie, sans référence à un critère de pénibilité, à tous les collaborateurs quel que soit leur statut répondant aux critères suivants : 58 ans minimum (57 ans pour les collaborateurs en carrière longue ou en situation de handicap) et ayant la possibilité de faire valoir leurs droits à une retraite à taux plein dans les 3 ans.

- Par ailleurs les échanges ont permis de préciser la démarche qui permettra le **recentrage des activités ingénierie sur le cœur de métier**.

**Renault et les organisations syndicales se réuniront le 12 février afin d'examiner ensemble le projet d'accord et de procéder aux ultimes ajustements.**